

fête de la Science

PROCESS BUDGET 2025

Après avoir reçu le mail vous informant du montant octroyé

- Si vous faites l'avance des frais, envoyez une facture à L'Espace Mendès France à hauteur du montant octroyé en indiquant FDS 2025.
- S'il s'agit de remboursement de frais de transport d'un(e) intervenant(e),

En voiture : merci de nous adresser le nombre de Km parcourus, copie de son RIB et de sa carte grise pour que le remboursement se fasse directement.

En train : merci de nous adresser les billets de train.

- Si vous souhaitez utiliser la somme allouée pour prendre en charge des dépenses facturées par un prestataire, vous pouvez lui demander de facturer directement à L'Espace Mendès France (à hauteur du montant qui vous a été octroyé) ;

ATTENTION - Sur les factures de vos prestataires doivent apparaître les mentions suivantes :

- Adresse de facturation : ESPACE MENDÈS FRANCE 1 place de la Cathédrale 86000 Poitiers ;
- Dans l'objet de facturation doivent apparaître : nom de votre structure et mention « Fête de la science 2025 » ;
- Date de facturation ;
- Numéro de facture ;
- Numéro SIRET de la structure qui facture ;
- TVA - Si votre structure n'est pas assujettie à la TVA, veillez à bien faire apparaître la mention réglementaire.

Les factures devront être accompagnées d'un relevé d'identité bancaire (RIB)
et transmises **au plus tard**

le 7 novembre 2025

**Au-delà de cette date,
la prise en charge des frais n'est pas garantie**